Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL

ÉPREUVE E5 : CONDUITE D'UN DOSSIER EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE FAMILIAL

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL	4

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : OFFICE NOTARIAL DES TILLEULS, ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Vous êtes collaborateur au sein de l'Office notarial des Tilleuls. Maître Legrand vous confie le traitement du dossier de succession de M. Alain Morel, décédé le 12 février 2026 à Angers. Vous devez analyser la situation familiale et patrimoniale, préparer les éléments utiles au règlement de la succession et rédiger une réponse adaptée à la cliente.

Les données de fait et les extraits de règles applicables figurent dans les documents techniques DT 1 à DT 3. Ils constituent les seules données nécessaires au traitement du dossier. Les montants sont exprimés en euros. Les calculs sont à présenter de manière lisible et justifiée. Complétez les documents réponses DR 1 et DR 2, puis joignez-les à votre copie.

Le dossier indique qu'il n'existe ni testament ni autre libéralité que celle mentionnée dans DT 2. Aucune difficulté de représentation successorale n'est à traiter.

PARTIE 1 : Analyse de la situation familiale et patrimoniale (5 points)

Qualification juridique de la situation et repérage des pièces nécessaires

À partir des faits exposés et des documents DT 1 à DT 3, établissez une analyse préparatoire du dossier de succession. Toute réponse doit être justifiée par les éléments du dossier ou par les règles fournies.

Composition familiale et qualité des personnes concernées

Personne	Lien avec le défunt	Éléments connus	Qualité à retenir pour l'analyse
Claire Morel	Épouse survivante	Mariage en 2008, sans contrat de mariage	Conjointe survivante
Élodie Morel	Fille	Née en 2010, enfant des deux époux	Descendante
Thomas Morel	Fils	Né en 2002, issu d'une précédente union du défunt	Descendant

Données déclarées par la cliente, à vérifier au vu des actes d'état civil.

1.1 (2 points) Présentez la situation familiale utile au règlement de la succession. Identifiez les personnes appelées à la succession et précisez si les deux enfants sont issus des deux époux. Indiquez, au regard de l'extrait juridique de DT 2, le droit successoral légal du conjoint survivant dans cette situation.

1.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liquidation préalable du régime matrimonial doit être distinguée du règlement de la succession. Indiquez les deux étapes à conduire, dans leur ordre logique, en vous appuyant sur DT 1 et DT 2.

1.3 (1,5 point) Complétez dans le DR 1 la liste des pièces à demander ou à vérifier avant la préparation des actes. Sélectionnez quatre pièces pertinentes parmi les éléments du dossier et indiquez, pour chacune, son utilité dans le traitement de la succession.

PARTIE 2 : Liquidation et calcul des droits successoraux (6 points)

Établissement de l'actif net successoral et prise en compte d'une donation rapportable

Les montants de DT 2 sont arrêtés après vérification des justificatifs. La masse nette dépendant de la succession est de 360 000 euros. La donation de 40 000 euros consentie à Élodie est stipulée en avancement de part successorale. Appliquez les règles fournies dans DT 2 et consignez les résultats dans le DR 1.

Données chiffrées utiles à la liquidation

Élément	Montant	Observation
Masse nette dépendant de la succession	360 000 €	Après liquidation du régime matrimonial et déduction des dettes retenues
Donation en espèces à Élodie	40 000 €	Donation rapportable, consentie en avancement de part successorale
Nombre de descendants	2	Élodie et Thomas
Autres donations ou testament	Aucun	Selon les déclarations et pièces communiquées

Montants nets retenus au vu des pièces comptables du dossier.

2.1 (2 points) En application des données de DT 2, calculez le droit du conjoint survivant en pleine propriété, puis déterminez le montant restant dans la succession pour les descendants. Présentez les opérations avec la formule $D_{conjoint} = 360\,000 \times \frac{1}{4}$.

2.2 (2 points) Calculez la masse de partage entre les descendants en tenant compte de la donation rapportable. Déterminez la part théorique de chacun des deux enfants dans cette masse. Indiquez l'opération utilisée sous la forme $P_{enfant} = \frac{M_{descendants} + D_{rapportable}}{2}$.

2.3 (2 points) Déterminez les montants à attribuer sur les biens dépendant de la succession à Thomas et à Élodie, après imputation de la donation déjà reçue par cette dernière. Vérifiez que les attributions au conjoint et aux deux enfants totalisent 360 000 euros. Inscrivez les résultats et le contrôle dans le DR 1.

PARTIE 3 : Préparation du dossier et communication avec la cliente (5 points)

Organisation des formalités et rédaction d'une information professionnelle

La cliente, Mme Claire Morel, demande quelles démarches seront engagées et souhaite comprendre le traitement de la donation faite à sa fille. Préparez une réponse claire, exacte et limitée aux faits connus. Les étapes et les règles utiles figurent dans DT 2 et DT 3.

Repères de traitement du dossier

Étape	Travail à réaliser	Résultat attendu
1	Vérifier l'état civil, le régime matrimonial et les dernières volontés	Situation familiale et patrimoniale fiabilisée
2	Liquider le régime matrimonial et arrêter la masse nette successorale	Actif net dépendant de la succession déterminé
3	Établir la dévolution et calculer les droits	Ayants droit et droits évalués
4	Préparer les actes et informer les ayants droit	Dossier prêt pour validation par le notaire

Ordre de travail indicatif établi à partir des pièces et règles du dossier.

3.1 (2 points) Établissez, dans le DR 2, un ordre de traitement du dossier en quatre étapes. Pour chaque étape, indiquez une vérification ou une action concrète et le document ou résultat attendu. Veillez à distinguer liquidation du régime matrimonial et liquidation de la succession.

3.2 (1,5 point) Rédigez un courriel professionnel de 100 à 140 mots à Mme Morel. Expliquez que la donation à Élodie est prise en compte dans le partage entre descendants et que les calculs restent soumis à la vérification des pièces et à la validation du notaire. Ne présentez pas la donation comme une dette à rembourser automatiquement.

3.3 (1,5 point) À partir de DT 3, citez trois contrôles à effectuer avant la préparation définitive des actes et expliquez brièvement le risque évité par chacun.

PARTIE 4 : Sécurisation du dossier et déontologie professionnelle (4 points)

Protection des données, vérification des informations et limites de l'intervention du collaborateur

Le traitement du dossier implique la collecte et la circulation de données personnelles et patrimoniales. Les consignes de DT 3 s'appliquent à toutes les étapes.

Points de vigilance dans le traitement du dossier

Situation	Vigilance attendue
Transmission d'un document d'état civil	Vérifier le destinataire et limiter la transmission aux personnes habilitées
Divergence entre déclaration et justificatif	Suspendre la validation de la donnée et demander une pièce probante
Demande d'avis définitif sur les droits	Préparer les éléments et soumettre l'analyse au notaire responsable

Consignes de traitement applicables au dossier.

4.1 (2 points) Pour chacune des situations du tableau, indiquez une mesure professionnelle concrète permettant de sécuriser le dossier et de respecter la confidentialité. Présentez trois mesures distinctes.

4.2 (2 points) Une pièce produite par la cliente comporte une date différente de celle figurant dans un autre justificatif. Décrivez la conduite à tenir, les vérifications à réaliser et la manière de rendre compte au notaire responsable. Précisez pourquoi il ne faut ni corriger la pièce soi-même ni retenir une donnée non vérifiée.

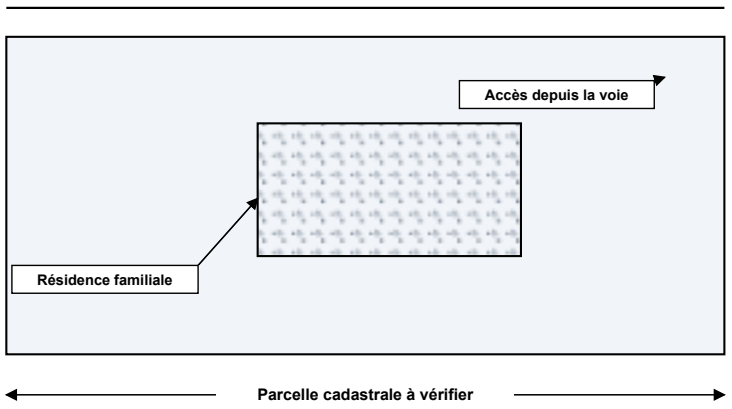
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION FAMILIALE ET SCHÉMA CADASTRAL SIMPLIFIÉ DU BIEN IMMOBILIER

M. Alain Morel est décédé le 12 février 2026 à Angers. Il était marié à Mme Claire Morel depuis 2008, sans contrat de mariage connu. Les époux ont deux enfants : Élodie, née de leur union, et Thomas, né d'une précédente union du défunt. Les actes d'état civil et le régime matrimonial doivent être vérifiés avant toute rédaction d'acte.

Le défunt et son épouse détenaient leur résidence principale, située à Angers. Le schéma ci-dessous est uniquement un repère de localisation fourni pour le dossier : il n'a pas valeur de plan cadastral ni de document de mesurage. Le dossier comptable a déjà intégré la liquidation du régime matrimonial dans le montant net successoral indiqué en DT 2.



DT 1	Schéma de repérage simplifié de la résidence familiale	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : m

Informations personnelles à contrôler

Information	Donnée communiquée	Pièce à contrôler
Décès	12 février 2026 à Angers	Acte de décès
Mariage	2008, sans contrat de mariage déclaré	Acte de mariage et vérification du régime matrimonial
Descendance	Deux enfants, dont un issu d'une précédente union	Actes de naissance et livret de famille
Dernières volontés	Aucun testament déclaré	Vérification des dernières volontés selon la procédure de l'office

Les déclarations sont à confronter aux pièces justificatives.

DT 2 : ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET RÈGLES JURIDIQUES UTILES AU DOSSIER

Données patrimoniales arrêtées pour le cas. Après liquidation du régime matrimonial, prise en compte des dettes justifiées et vérification des éléments comptables communiqués, la masse nette dépendant de la succession est de 360 000 euros. Aucune autre donation ni disposition testamentaire n'est signalée. Le défunt a donné 40 000 euros en espèces à Élodie. L'acte indique que cette donation est consentie en avancement de part successorale.

Extraits de règles applicables. En présence d'un enfant qui n'est pas issu des deux époux, le conjoint survivant recueille, selon les données du dossier et en l'absence de disposition contraire, un quart de la succession en pleine propriété. Le surplus revient aux descendants selon les règles de dévolution applicables. Selon l'article 843 du Code civil, une libéralité consentie à un héritier est rapportable à la succession, sauf stipulation contraire. Pour le présent cas, la donation en espèces est retenue pour son montant de 40 000 euros et s'impute sur la part de la donataire lors du partage entre descendants. Aucun calcul de droits fiscaux n'est demandé.

Synthèse des valeurs retenues

Donnée	Valeur	Traitement dans le dossier
Masse nette dépendant de la succession	360 000 €	Base de calcul des droits successoraux
Droit légal du conjoint survivant retenu pour le cas	1/4 en pleine propriété	À calculer sur la masse nette successorale
Donation rapportable à Élodie	40 000 €	À ajouter à la masse de partage entre descendants, puis à imputer sur sa part
Descendants concernés	2	Partage par moitié entre Élodie et Thomas

Montants à utiliser pour les calculs demandés.

DT 3 : PIÈCES DU DOSSIER ET CONSIGNES DE TRAITEMENT PROFESSIONNEL

Pièces déjà annoncées ou à obtenir : acte de décès, acte de mariage, actes de naissance des deux enfants, livret de famille, justificatifs de l'absence ou de l'existence de dernières volontés, titre de propriété, relevés de comptes à la date du décès, justificatifs des dettes, acte ou preuve de la donation en espèces et coordonnées des ayants droit.

Consignes de traitement : vérifier la cohérence des identités, dates et liens familiaux entre les pièces ; rapprocher les valeurs patrimoniales des justificatifs ; conserver les pièces dans l'espace sécurisé de l'office ; ne transmettre des informations qu'aux personnes habilitées et pour les besoins du dossier. En cas de divergence, ne pas modifier une pièce originale : demander une clarification ou un justificatif complémentaire et signaler le point au notaire responsable. Le collaborateur prépare et vérifie le dossier ; l'analyse définitive et la validation des actes relèvent du notaire responsable.

Contrôles documentaires avant préparation des actes

Contrôle	Éléments à rapprocher	Anomalie à signaler
Identité et état civil	Actes d'état civil, livret de famille, pièces d'identité	Écart de nom, de date ou de filiation
Régime matrimonial	Acte de mariage et contrat éventuel	Régime déclaré non confirmé par les pièces
Actif et passif	Relevés, titres, factures et justificatifs de dettes	Valeur ou dette sans justificatif concordant
Donation	Acte ou preuve de versement et stipulation applicable	Montant ou qualification différente de la déclaration

Liste indicative des vérifications à conduire dans ce dossier.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Analyse des pièces et tableau de calcul de la succession — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... ». Pour les calculs, indiquez les opérations et les montants en euros. Joignez ce document à votre copie.

Pièces à demander ou à vérifier

Pièce	Utilité dans le dossier
.....	
.....	
.....	
.....	

Tableau de liquidation et de partage

Calcul ou attribution	Opération	Montant
Droit du conjoint survivant		
Solde revenant aux descendants sur la succession		
Masse de partage entre descendants, donation rapportable comprise		
Part théorique de chaque descendant		
Attribution à Thomas sur les biens successoraux		
Attribution à Élodie sur les biens successoraux après imputation de la donation		
Contrôle : conjoint et deux enfants		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Plan de traitement du dossier de succession — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau dans l'ordre logique. Pour chaque étape, inscrivez une action concrète, un contrôle ou document utile et le résultat attendu.

Ordre des opérations à conduire

Ordre	Action ou vérification	Pièce ou résultat attendu
1		
2		
3		
4		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.